



Coefficient SYNTEC et poste occupé

Par **sisi_1983**, le **29/01/2011** à **09:15**

Bonjour,

Je suis embauchée en CDI depuis plus deux ans dans une société de services informatiques. Je me suis aperçu en relisant mon contrat que mon coefficient (convention Syntec) était bien en dessous de ma qualification et des tâches que l'on me confiait... Pour donner un ordre d'idée j'ai un niveau BAC+5 et le niveau indiqué sur mon contrat correspond à un CAP BEP. J'ai conscience que les tâches confiées ne correspondent pas toujours au niveau de qualification du salarié mais dans mon cas, je pense qu'il y a un souci car les tâches que l'on me confie sont plus en rapport avec un poste de cadre : comme par exemple mise en place d'un projet de A à Z, déplacements professionnels dans toute la France, réunions avec les clients... J'ai déjà évoqué le problème avec mon employeur plusieurs fois, mais il n'a rien modifié sur mon contrat...

Je ne sais plus quoi faire et je ne sais quels sont mes recours...

Merci d'avance pour votre aide,

Par **P.M.**, le **29/01/2011** à **11:19**

Bonjour,

Il faudrait déjà envoyer une lettre recommandée avec AR à l'employeur lui demandant de régulariser la situation sachant que vous pouvez revendiquer un effet rétroactif... Si le litige persistait, vous pourriez saisir le Conseil de Prud'Hommes...

Par **sisi_1983**, le **29/01/2011** à **14:40**

Merci pour votre réponse précise.

Je vais essayer de me renseigner de ce côté là.

Merci encore